بسم الله الرحمن الرحيم

OIC/CFM-35/2008/ORG/RES-FINAL

RESOLUTIONS SUR LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANIQUES

ADOPTEES A LA 35^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

(Session de la prospérité et du développement)

KAMPALA - REPUBLIQUE D'OUGANDA 14 - 16 JOUMADA ATHANI 1429H (18-20 JUIN 2008)

TABLE DE MATIERE

N°	OBJET	PAGE
1	Résolution N°1/35-ORG sur les candidatures de certains Etats membres à des postes internationaux.	3-8
2	Résolution N°2/35-ORG sur l'harmonisation des activités des organisations et des institutions de la coopération inter-islamique	9

RESOLUTION NO. 1/35-ORG SUR LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANIQUES

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008);

Consciente de l'importance de la représentation des Etats islamiques aux différents postes internationaux ;

Ayant pris connaissance des candidatures présentées à cet effet par des Etats membres :

Décide de soutenir les candidatures ci-après :

- 1. Candidature du Docteur Aziza Benani (Royaume du Maroc) au poste de Directeur général de l'UNESCO dont les élections auront lieu en octobre 2009 à Paris.
- 2. Candidature du Docteur Ismail al-Haj Moussa (République du Soudan) au poste de membre du Bureau exécutif de l'UNESCO.
- 3. Candidature de S.E. M. Faruk Hasni ministre de la Culture (République Arabe d'Egypte) au poste de Directeur général de l'UNESCO, après la fin de son actuel mandat de directeur.
- 4. Candidature de la grande Jamahiriya Arabe Libyenne populaire et socialiste à la présidence de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tiendra en 2009 à New York.
- 5. Candidature de la République Arabe de l'Egypte pour occuper l'un des deux sièges réservés à l'Afrique au Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'Energie atomique, pour la période 2008-2010, et dont les élections aurons lieu à la 52^{ème} session de la Conférence générale de ladite agence à vienne au mois de septembre 2008.
- 6. Candidature de l'Etat du Koweït au poste de membre du Conseil d'administration de l'Union postale universelle pour la période 2008-2012 et dont les élections auront lieu à l'occasion de la tenue du 24^{ème} Congrès postal universel, prévu à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 7. Candidature de la République de Turquie au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2009-2010 dont les élections auront lieu à l'occasion de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies prévues en 2008 à New York.
- 8. Candidature de S.E. M. Awn Shawkat al-Khassauna (Royaume hachémite de Jordanie) Vice-président de la Cour internationale de Justice à un nouveau

- mandat à la cour dont les élections auront lieu à l'occasion de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies prévue en 2008.
- 9. Candidature de la République Togolaise au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2010-2011, ce, lors des élections qui se dérouleront en 2009 au cours de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU.
- 10. **Candidature de la République du Liban** au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2010-2011, et ce, lors des élections qui se dérouleront en 2009, au cours de la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 11. Candidature de l'Etat de Qatar au poste de membre du Conseil d'Administration de l'Union postale universelle pour la période (2008-2012) et dont les élections auront lieu lors de la tenue de la 24^{ème} conférence de l'union postale universelle, prévue à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 12. Candidature de la République Arabe de l'Egypte pour occuper un siège au Conseil d'administration de l'Union Postale Universelle (UPU) et sa réélection au Conseil de opérations postales de l'UPU dont les élections auront lieu lors de la tenue de la 24^{ème} conférence de l'union postale universelle, prévue à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 13. Candidature de la République Arabe d'Egypte au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2016-2017 et ce, lors de élections qui se dérouleront au cours de l'Assemblée générale en 2015.
- 14. Candidature de l'Etat du Qatar au Conseil exécutif du programme des Nations unies pour le développement Fonds des Nations unies pour l'habitat, pour la période du 2010-2012.
- 15. Candidature de l'Etat du Qatar pour le poste de membre de la commission du Développement Social pour les $48^{\text{ème}}$ et $51^{\text{ème}}$ sessions.
- 16. Candidature de l'Etat du Qatar au poste de membre du Conseil Exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour la période 2010-2012.
- 17. **Candidature de l'Etat du Qatar** pour abriter en 2009 la 3^{ème} Session des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- 18. **Candidature de l'Etat du Qatar** pour accueillir, en 2012, le 25^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle.
- 19. **Candidature de la République Tunisienne** au poste de membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pour la période 2008-2010 dont les élections auront lieu en marge de la 52^{ème} Conférence générale de l'Agence (29 septembre 3 octobre 2008).

- 20. Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis au poste de membre du Conseil d'Administration et du Bureau d'investissement de l'Union Postale Universelle pour la période 2008-2012.
- 21. Candidature de l'ambassadeur Ahmed Fathallah, (République Arabe d'Egypte) au poste de membre du la Commission chargée des Droits de l'Homme, issue de la Convention internationale des Droits Politiques et Civiques lors des élections prévues durant la réunion des Etats Parties de la Convention, qui se dérouleront à New York en septembre 2008.
- 22. Candidature du Royaume du Maroc au poste de membre du Conseil d'Exploitation de l'Union Postale Universelle pour la période 2008-2012.
- 23. Présentation de la candidature par le Royaume du Maroc de l'Ambassadeur Hassan Zahid pour être réélu membre de la Commission Internationale de la Fonction Publique lors des élections prévues durant la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 24. **Candidature du Nigeria** au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité pour la période de 2010-2011, lors des élections devant se dérouler en 2009, au cours de la 64^{ème} session de l'Assemblée général des Nations Unies.
- 25. Candidature de la République d'Azerbaïdjan en tant que membre du Groupe de l'Europe de l'Est, au poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2012-2013, aux élections prévues lors de la 66^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en 2011 à New York.
- 26. **Candidature de la République d'Azerbaïdjan** en tant que membre du Groupe de l'Europe de l'Est, au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2009-2012, aux élections prévues lors de la 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en 2009 à New York.
- 27. Candidature de la République d'Azerbaïdjan en tant que membre du Groupe de l'Europe de l'Est, à la Présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2032, aux élections prévues lors de la 87^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en 2032 à New York.
- 28. Candidature de la République Islamique d'Iran au Conseil d'Exploitation Postal de l'Union Postale Universelle (UPU) lors des élections qui auront lieu en 2008.
- 29. Candidature de la République islamique d'Iran au Conseil d'Administration de la l'Organisation Internationale du Travail (OIT) lors des élections qui doivent se tenir en 2008.
- 30. Candidature de la République islamique d'Iran en qualité de membre nonpermanent du Conseil de Sécurité des Nations unies pour la période de 2009-2010.

- 31. Candidature de la République du Kazakhstan au Conseil de Sécurité des Nations Unies en qualité de membre non-permanent pour la période 2011-2012 au cours des élections qui se tiendront en octobre en 2010 à New York.
- 32. Candidature de la République du Kazakhstan au Comité des Nations Unies pour l'édification de la Paix en qualité de membre pour la période 2008-2010.
- 33. Candidature de la République Arabe d'Egypte au Comité des Nations Unies pour l'édification de la Paix (New-York 2008-2009).
- 34. **Candidature de la République d'Ouganda** pour un mandat de membre du Conseil de Sécurité des Nations Unies durant la période 2009-2010.
- 35. Candidature de la République du Sénégal à sa réélection au Conseil des Droits de l'Homme au cours des élections qui doivent se dérouler en 2009.
- 36. Candidature de la République d'Indonésie de S.E. Ojong Laxoutrou, Président de la Chambre des Députés indonésiens, à la Présidence de l'Union Parlementaire Internationale durant la période 2008-2011 et ce au cours de l'élection de la 119^{ème} session de l'Assemblée générale prévue en octobre 2008, à Genève.
- 37. Candidature du Royaume Hachémite de Jordanie comme membre du Conseil d'administration du l'Union Postale Universelle et du Conseil des Opérations postales relevant de l'UPU, et ce que au cours des élections qui se dérouleront lors de la 24^{ème} Conférence de l'Union en 2008.
- 38. Candidature de la République Islamique de Mauritanie au poste de membre suppléant au sein du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, lors des élections prévues au cours la 97^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail au mois de juin 2008, à Genève.
- 39. Candidature de la République Tunisienne à la réélection, au nom du groupe africain, aux Conseils d'Administration et du Bureau d'investissement de l'Union Postale Universelle pour la période 2008-2012, lors des élections qui se dérouleront au cours de la 24^e conférence mondiale prévue à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 40. Candidature de la République islamique de Mauritanie pour occuper le siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité pour la période 2012-2013.
- 41. Candidature du Dr. Sima Samar (République islamique d'Afghanistan) au poste de haut commissaire des droits de l'homme.
- 42. **Renouvellement du mandat du Burkina Faso** au Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU) pour la période 2009-2012.
- 43. **Candidature du Dr. Fadheela Al-Mahrous**, membre du Conseil suprême de la femme et présidente du Conseil du Comité de Bahreïn pour la protection de l'enfant, au poste de membre du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, pour la période 2009/2011, ce, lors des élections qui se dérouleront le 30 juillet 2008 à New York.

- 44. Candidature de la République islamique du Pakistan au poste de membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2008-2011, au cours des élections qui se dérouleront à l'Assemblée générale le 21 mai 2008.
- 45. Candidature de la République islamique du Pakistan au poste de membre du Conseil d'Exploitation de l'Union postale universelle, lors des élections qui se dérouleront au cours du 24^{ème} Congrès postal universel qui se tiendra à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 46. Candidature de la République islamique du Pakistan au poste de membre du Conseil de Sécurité pour la période 2011-2012, au cours des élections qui se dérouleront lors de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010.
- 47. **Candidature de la République du Sénégal** au poste de membre des Conseils d'administration et d'Exploitation postale de l'Union postale universelle pour la période 2008-2012 au cours des élections qui auront lieu lors de la réunion du 24^{ème} Congrès postal universel prévu à Genève du 23 juillet au 15 août 2008.
- 48. Candidature de la République arabe syrienne aux postes de membre du Conseil d'Administration et du Conseil d'Exploitation de l'Union postale universelle pour la période 2008-2012 dont les élections auront lieu à l'occasion du 24^{ème} Congrès postal universel à Genève du 12 au 23 août 2008.
- 49. Candidature de la République arabe syrienne pour occuper les sièges réservés au Moyen-Orient et à l'Asie du sud au conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'Energie atomique pour la période 2008-2010 dont les élections sont prévues au cours de la 52^{ème} session de la Conférence générale de ladite agence à Viennes en septembre 2008.
- 50. Candidature du Dr. Ali Redha Daihm, République islamique d'Iran au poste de Secrétaire général de l'Organe de consultation afro-asiatique dont les élections auront lieu cette année.
- 51. Candidature de la République d'Azerbaïdjan au poste de membre du Conseil d'exploitation de l'Union postale universelle dont les élections auront lieu au 24^{ème} Congrès postal universel à Genève du 23 juillet au 12 août 2008.
- 52. Candidature du Docteur Fahima Sharafouddine (République libanaise) au poste de membre du Comité pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femme dont les élections sont prévues à l'occasion de la 15ème Réunion des Etats parties à la convention des Nations Unies à New York le 30 juillet 2008.
- 53. Candidature du Docteur Boubacar Camara, au poste de Secrétaire général de l'Organisation mondiale des Douanes dont les élections auront lieu à Bruxelles du 26 au 28 juin 2008.
- 54. **Candidature du Royaume du Maroc** pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2012-2013.

- 55. Candidature de M. Mohamed Ayyat (Royaume du Maroc) au poste de membre du Comité des droits de l'homme pour la période 2009-2012 aux élections qui auront lieu à la réunion des Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévue le 4 septembre 2008 à New-York.
- 56. **Charge le Secrétaire général** de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de lui en faire rapport à sa $36^{\text{ème}}$ session.

PROJET NO. 2/35-ORG SUR

L'HARMONISATION DES ACTIVITES DES ORGANISATIONS ET DES INSTITUTIONS DE LA COOPERATION INTER-ISLAMIQUE

Rappelant et réaffirmant l'ensemble des résolutions du conseil des Ministres,

Réaffirmant que l'Organisation de la conférence islamique (OCI) demeure un cadre essentiel pour la coordination entre les Etats membres dans tous les domaines, y compris sur des questions politiques, socio-économiques, judiciaires, culturelles, ainsi que toutes les autres questions intéressant la Oummah;

Rappelant que la Charte de l'OCI stipule que « le Sommet islamique délibère, prend les décisions politiques et apporte des conseils sur toutes les questions relatives à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte et examine les autres questions d'intérêt commun pour les Etats Membres et pour la Oummah » ;

Rappelant, également que le Conseil des Ministres des Affaires étrangères peut recommander la convocation d'autres réunions ministérielles sectorielles pour délibérer sur certaines questions spécifiques qui interpellent la Oummah et que ces réunions doivent soumettre leurs rapports au Sommet islamique et au Conseil des ministres des Affaires étrangères ;

Rappelant, en outre que le Conseil des ministres des Affaires étrangères est mandaté pour créer tout nouvel organe ou comité de l'OCI;

Rappelant les différentes résolutions adoptées par le Conseil des ministres des Affaires étrangères et relatives à la réalisation des activités de l'OCI, dont la résolution N° 2/30-Org, de la 30^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, appelant à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et à éviter tout double emploi ou interférence :

- 1. **PREND NOTE** des initiatives prises par certains Etats membres en vue de créer de nouvelles Institutions et entités en relation avec la coopération interislamique et qui n'ont aucun lien avec l'OCI.
- 2. **REAFFIRME** que l'OCI doit rester le cadre primordial pour la coopération, la collaboration et la concertation entre les Etats membres de l'Organisation.
- 3. **SOULIGNE** la nécessité de veiller à ce que toute nouvelle entité ou organisation créée à des fins de coopération entre Etats membres de l'OCI n'opère que dans le cadre de l'OCI et soit dotée d'un mécanisme de coopération et de concertation avec l'OCI et son Secrétariat général afin d'éviter tout double emploi et toute interférence en matière de coopération inter-islamique.